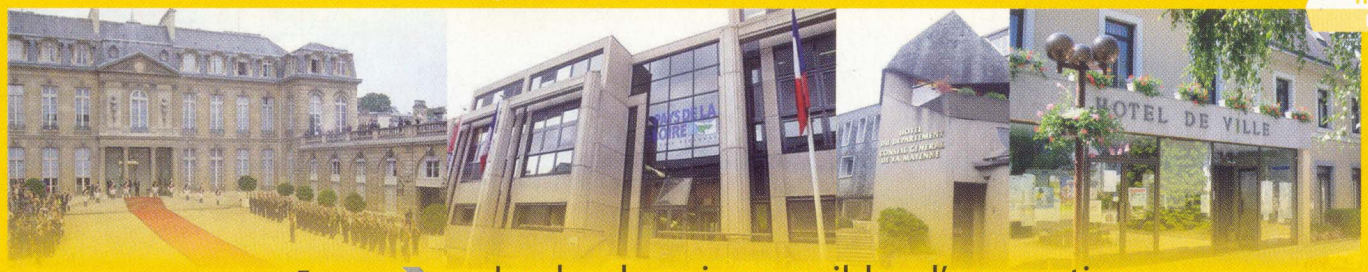

MINORITÉ MUNICIPALE

Les lendemains possibles d'un scrutin : QUEL AVENIR POUR NOS COLLECTIVITES LOCALES ET TERRITORIALES ?

DES RÉSULTATS BONCHAMPOIS À L'IMAGE DU PAYS

Lors des dernières élections présidentielles, la démocratie s'est prononcée, débouchant sur une alternance prévue par la Constitution… Nous nous en félicitons.

Comment ne pas faire observer aussi que, dans notre commune, les résultats sont pratiquement du même ordre que les scores nationaux réalisés par les deux candidats du second tour ?

Comme si Bonchamp confirmait sa tendance à refléter une réalité socio-politique de dimension nationale ?

NOUVEAU RÉGIME, NOUVELLES RÉFORMES

A notre niveau d'élus municipaux, apparaît la nécessité de se préparer à la mise en place d'un nouveau fonctionnement pour les collectivités locales et territoriales, issu du débat hérité de l'ancienne majorité gouvernementale.

On doit, en effet, porter au crédit de Nicolas Sarkozy le mérite de s'être lancé dans une réforme qui a longtemps agité le seul microcosme des élus. Cette réforme est restée mal engagée parce que reposant sur des choix partisans, qui affaiblissaient le rôle de chacune des collectivités territoriales. Le chantier reste donc ouvert et vaste. La principale pierre d'achoppement concernait la création d'une nouvelle fonction élective, celle de « conseiller territorial », sorte de nouveau baron local qui aurait cumulé les fonctions de conseiller régional et de conseiller général et qui aurait en plus éliminé toute représentation proportionnelle et paritaire.

D'autres éléments positifs, cependant, ont été salués par tous les bords politiques :

OPTER CLAIREMENT POUR LA CHANCE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

**** Des points de convergence :***

- dans un premier temps, on ne doit pas bouder le consensus établi autour de l'extension de la carte de l'intercommunalité. En Mayenne, comme ailleurs, les structures progressent et évoluent autour de découpages territoriaux globalement acceptés…
- plus encore, on rappellera, à Bonchamp notamment (qui, historiquement, a longtemps traîné des pieds pour entrer dans l'agglo …) une disposition essentielle visant à faire coïncider, lors des prochaines municipales, le vote des conseillers communaux et celui des représentants de l'intercommunalité (par le procédé dit du « fléchage »)

Cette mesure aurait le mérite de mieux respecter les minorités, n'ayant plus à mendier quelque(s) siège(s) à l'Agglo …

Ainsi, à Bonchamp, il a fallu attendre plus d'un an pour que la majorité municipale accepte du bout des lèvres d'accorder à la liste d'opposition, ayant pourtant franchi la barre des 45% des suffrages, le droit de disposer d'un poste de délégué titulaire.

**** Quel projet collectif pour l'Agglo ?***

Cette mise en place aura surtout pour conséquence positive de contraindre les communes membres d'une communauté d'agglomération à élaborer un projet collectif autour de compétences clairement (re)définies.

Dans ce débat, les futurs élus bonchampois, quels qu'ils soient, devront s'investir pleinement, en lien avec les grands axes de leur programme communal.

RÉGIONS / DÉPARTEMENTS : « POUR UN ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION »…

Bien évidemment, cette réforme ne pourra faire l'économie d'une clarification des prérogatives de ces deux collectivités territoriales, surtout si elles continuent à coexister au travers d'élus régionaux et départementaux distincts.

Un premier mouvement pourrait voir le jour grâce à une répartition de compétences entre des Régions ayant, par exemple, prioritairement en charge le développement économique, les Départements continuant à être le lieu d'exercice naturel de la solidarité et de l'action sociale ?

L'enjeu de cette nouvelle série de réformes est sans doute d'améliorer la gouvernance des territoires en lien également avec les multiples missions qui ne peuvent faire l'impasse des charges régaliennes de l'Etat.

Mais, c'est aussi, et pour nous c'est l'essentiel, la possibilité pour que le citoyen s'y retrouve enfin, tant au travers de décisions vraiment démocratiques et transparentes que dans une superposition aujourd'hui illisible et parfois incohérente des différentes collectivités .

Enfin, pour terminer, comment ne pas rappeler cette forte parole de François MITTERRAND, déclarant le 22 mars 1990 : *« LA DECENTRALISATION, C'EST LA DEMOCRATIE ! » ?*

4 juin 2012

Très bonnes vacances à tous

agir ensemble

Sylvie EVRARD, Anne-Marie MILLE, Marie-Claude TOURTELIER, Maurice CHAMBRIER, Michel FERRON, Michel GÉRAULT.

www.agir-bonhamp.fr